



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE du Conseil Municipal de Gars du samedi 30 mars 2024**

Le Conseil Municipal de Gars, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de GARS :

Présents : Mr CASSEZ Marino, Président de séance, Mr SPAENS Francis secrétaire de séance, , Mr BUSSIERE Michel, , Mme NOCERA Myriam, Mme LABESSEDE Denise, Mr DUVAL Sébastien  
Mr CARDACCIA Jean-Pierre s'excuse de son absence et donne son pouvoir à Mr SPAENS  
Le quorum est atteint, 14 h la séance commence :

### **DIVERS : Procès-verbal de la précédente séance du 24 mars 2024**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATION 1 Vote du compte administratif 2023 : Budget Principal**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame NOCERA Myriam est désignée à l'unanimité.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2023**

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2023 du budget communal.

#### **Section de fonctionnement**

- Recettes : 230 376.91 €
- Dépenses : 211 972.66 €

Soit un excédent de 18 404.25 €

#### **Section d'investissement**

- Recettes : 140 044.00 €
- Dépenses : 146 026.20 €

Soit un déficit de 5 982.20 €

Compte tenu des reports 2021,

- Recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : + 171 079.18 €
- Recettes d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : + 129 568.43 €

Le résultat de clôture 2023 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 189 483.43 €
- Section d'investissement : Résultat excédentaire : 123 586.23 €

Madame la Présidente de séance soumet au vote le compte administratif principal 2023 de la commune  
Décision soumise au vote : adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION 2 Approbation du compte de gestion communal 2023**

**Le Conseil Municipal réuni**, sous la présidence de Mme NOCERA Myriam, 1<sup>er</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mr le Maire, Marino CASSEZ, Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion 2023 dressé par le percepteur accompagné des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Approbation soumise au vote : adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION 3 : délibération d'affectation des résultats 2023**

Il convient d'affecter les résultats de clôture 2023 excédentaires au budget 2024 comme suit

- Section de fonctionnement : + € compte 002
- Section d'investissement : + € compte 001

Décision soumise au vote : adoptée à l'unanimité

### **DELIBERATION 4 vote des taux d'imposition communaux 2024**

Par délibération du 02/04/2023 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à

Pour le foncier bâti 19.99 %, pour le foncier non bâti 33.65 %, pour la Taxe habitation résidences secondaires : 6.73% la commune reprenant son pouvoir de taux sur la taxe habitation résidences secondaires.

Considérant que le budget communal 2024 nécessite des rentrées fiscales d'euros, il est proposé d'appliquer une variation des taux de référence 2024, comme suit

TFPB : 19.99

TFPNB : 33.65

THRS : 6.73

Ayant entendu l'exposé de Monsieur CASSEZ Marino

le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir les taux 2024 définis comme suit :

	Tx	bases 2024	produit assuré 2024 en euros
Pour le foncier bâti	19.99	76 800	15 352
Pour la foncier non bâti	33.65	6 000	2 019
Pour la taxe habitation résidences secondaires	6.73	113 000	7 605
soit un produit prévisionnel total attendu s'élevant à :			24 976 €

### **DELIBERATION 5 Adoption du budget primitif principal 2024**

Mr le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2024 de la commune de Gars, dressé par lui et approuvé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif pour l'exercice 2024 chapitre par chapitre, article par article, adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 à soumettre à Mr le Préfet définit comme suit :

**Budget principal primitif :**

**I- pour la recette de fonctionnement : 357 321.43 €**  
**pour la dépense de fonctionnement : 357 321.43 €**

**II pour la recette d'investissement : 200 543.00 €**  
**pour la dépense d'investissement : 200 543.00 €**

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

## ***SUJETS DIVERS***

Le conseil municipal ne souhaite pas répondre à la proposition du PNR , pour la signature de la convention MARALPINE qui propose l'intégration de notre hébergement touristique *gîte Vernis* , car nous ne pourrions répondre à l'offre repas et petit déjeuner.

Mr Duval présente à l'assemblée la proposition de nuancier émis par les Bâtiments de France, qui sera fournie aux administrés au moment du dépôt des dossiers de demandes de travaux en mairie. Il est impératif d'adopter un comportement responsable afin de conserver une harmonie visuelle du village. Pour ce faire, il est proposé aux conseillers municipaux d'étudier les nuanciers , qui seront ensuite débattus lors d'une prochaine réunion de travail fixée le 27 avril.

Il propose également la pose d'un ancien cadastre réalisé par une garçinoise, qui décrit les limites et les noms des quartiers du village. Ce panneau aura un intérêt informatif : il pourra servir à bien identifier les lieux de battues, et les lieux de promenade , mais aussi pédagogique en faveur des enfants et des adultes.

Mme Labessede expose à l'assemblée , photos à l'appui, les divers dégâts causés par le passage des chevaux, sur nos infrastructures communales : éboulis de pierres qui bouche l'écoulement du canal, pavage et bordures abîmés...

Mr Spaens informe qu'il a prévenu le propriétaire.

Mr le Maire propose de prendre un arrêté municipal afin de garder libre, un espace de stationnement réservé municipalité , devant la mairie , même le week- end , afin d'éviter que des véhicules ne se garent devant l'entrée PMR de la mairie.

- Modification de programmation Dotation cantonale 2022 : au moment de la demande de subvention : le devis BARLA pour la salle de bain vernis était à 10 455.50 € TTC sans tva en 2022, depuis l'entreprise est passé en TVA, le devis passe à 19 145.50€. par conséquence pour ne pas perdre de la subvention le dossier est à modifier ainsi que la délibération qui s'y affère

Proposition adoptée à l'unanimité

17H00 la séance est levée

Le secrétaire de séance  
Mr SPAENS

Le Maire  
Mr CASSEZ